

2016-2017

Licence professionnelle Traitement et gestion des archives et des bibliothèques,
Option Bibliothèques.

Bibliothèques publiques et publics empêchés de lire.

Place de la déficience intellectuelle en bibliothèque.

Estelle Ferrier.

Sous la direction de Mme Valérie Neveu,

Maître de conférences en bibliothéconomie à l'Université d'Angers, spécialisée
en histoire des bibliothèques et des techniques bibliothéconomiques.

Soutenu publiquement en juin 2017.



Université d'Angers,
Faculté des lettres, langues et sciences humaines,
Département d'histoire.

Mémoire présenté pour l'obtention de la Licence professionnelle Traitement et gestion des archives et des bibliothèques, option Bibliothèques, année 2016-2107.

Par Estelle Ferrier.

Bibliothèques publiques et publics empêchés de lire.
Place de la déficience intellectuelle en bibliothèque.

Sous la direction de Mme Valérie Neveu,
Maître de conférences en bibliothéconomie à l'Université d'Angers, spécialisée en histoire des bibliothèques et des techniques bibliothéconomiques.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Estelle Ferrier
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 02 / 05 / 2017

Estelle Ferrier.

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).

Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.

Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page



REMERCIEMENTS

A toutes les personnes m'ayant conseillées ou apportées leurs aides dans le choix du sujet de mon mémoire ou dans sa rédaction.

Je souhaite remercier en particulier :

- Mme Marion Chadebec (Directrice de la médiathèque des Ponts-de-Cé) pour ses conseils et ses encouragements.
- Mr Damien Billi (Responsable jeunesse et Bande dessiné de la médiathèque des Ponts-de-Cé) pour sa sollicitude et sa bienveillance.
- Mme Caroline Pautrel (professeur à l'IME Europe) pour sa disponibilité et son investissement.
- Mr Gaël Tosser (pôle service au public de la Médiathèque Floresca Guépin) pour le temps accordé.
- Mme Valérie Neveu (Maître de conférences en bibliothéconomie) pour son aide dans la formalisation du thème de mon mémoire.
- Mr Christian Bisanti pour son œil averti.
- Et enfin, Mr Joseph Bisanti pour ses précieux conseils.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
I. LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES, ESPACES DE LECTURE POUR LES LECTEURS EN DIFFICULTE	8
A. Rôles et missions des bibliothèques publiques dans l'accès à la lecture.....	8
1. Bibliothèques publiques, égalité d'accès pour tous devant la loi, à la lecture et aux sources documentaires	8
2. Des mesures pour l'accès à la connaissance à destination des publics empêchés de lire.....	9
B. Déficience intellectuelle et bibliothèque publique aujourd'hui.....	11
1. La déficience intellectuelle	11
2. Une professionnelle à cheval entre le médico-éducatif et le culturel	12
3. Rôle des bibliothèques dans l'accueil des publics déficients intellectuels aujourd'hui	14
II. INITIATIVES ET OUTILS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES POUR FAVORISER L'ACCES A LA LECTURE DES PUBLICS EMPECHES DE LIRE.....	16
A. Adaptation et collaboration, des démarches actives pour rendre la lecture accessible	16
1. Des bibliothèques et des bibliothécaires manquant parfois de moyens et de formation	16
2. Les clés de la réussite.....	17
3. Un exemple : le rendez-vous « Accès culture » à la Médiathèque Floresca Guépin de Nantes	18
B. Des outils à la portée de tous.....	19
1. Le « Facile à lire » vu par « Livre et Lecture en Bretagne » et le « Bibliopass »	19
2. Quelques exemples d'espaces « facile à lire »	21
C. Des initiatives novatrices.....	22
1. Association FALEAC et Librairie Livres-Accès, pour une offre de livres adaptés	22
2. Le Prix Gavroche	24
3. 1er Prix Facile à lire Bretagne	25
CONCLUSION	26
BIBLIOGRAPHIE	1
Documentations :	1
Sitographie :	2
ANNEXES	3

INTRODUCTION

Dans l'Antiquité, la Bibliothèque d'Alexandrie se voulait être l'endroit renfermant l'ensemble des savoirs universels en un même lieu ; de nos jours les bibliothèques publiques offrent, quant à elles, un accès à l'information, à la lecture et à la culture. L'ambition est peut-être moins grande, mais les valeurs sont toujours les mêmes si l'on prend le temps de s'intéresser à l'étymologie de ces trois mots qui reflètent des concepts d'idées, d'études, d'érudition, de culture de l'esprit et de l'âme. Nos bibliothèques publiques ont donc hérité d'une mission importante, mais celle-ci peut-elle pour autant être remplie, car de nombreuses situations d'exclusion existent, notamment pour les publics dits « empêchés de lire ». C'est pourquoi le Ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et les bibliothèques de Paris, ont organisé, le 25 janvier dernier, la Journée professionnelle Améliorer l'accès au livre et à la lecture pour les publics empêchés : dispositif et retour d'expérience. En effet, les personnes en situation de handicap, hospitalisées ou en établissements de santé, ainsi que les personnes emprisonnées, en milieu ouvert ou fermé, qu'elles soient adultes ou mineures, n'ont souvent pas accès aux bibliothèques et cela doit être amélioré. Ce public spécifique fait donc l'objet d'une attention toute particulière et, à cette occasion, à la demande de la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles (DGMIC), une étude, réalisée par le Crédac et faite auprès de bibliothèques de lecture publique, a vu le jour. Cette étude, portant le nom de Lecture publique et publics empêchés, Synthèse de l'étude du Crédac dresse un état des lieux des actions et partenariats faits en direction de ce public. Il en ressort que même si 87 % des bibliothèques ont mis en place au moins une action, des freins importants subsistent comme les moyens humains, financiers, la formalisation des partenariats ou d'autres besoins encore non identifiés. Cependant, le soutien politique et institutionnel, ainsi que l'implication personnelle des agents sur le terrain (sensibilisation, formations, médiation, mobilisation, communication...), permettent d'espérer un développement des actions et des partenariats dans le futur. Les principales recommandations formulées par le Crédac sont de « *partager une même culture professionnelle, de diffuser les outils et dispositifs existants et d'encourager les démarches de diagnostic et d'évaluation* ».

La démarche est donc d'ores et déjà enclenchée en ce qui concerne les publics handicapés, mais la liste est longue et chaque handicap est différent. Certains usagers présentent des handicaps sensoriels qui nécessitent l'acquisition de matériels et de documents spécifiques ; pour d'autres, il faudra améliorer l'accessibilité du bâtiment et de la collection. Mais pour les personnes souffrant de déficience intellectuelle, les actions à mener sont différentes et nécessitent à la fois des besoins humains et matériels. Alors, comment les bibliothèques publiques peuvent-elles répondre à leur mission d'accueil et d'accès à la lecture en ce qui concerne les publics déficients intellectuels ? Nous verrons dans un premier temps, comment les bibliothèques publiques peuvent être également, de par leurs rôles et missions, des espaces de lecture pour les lecteurs en difficultés, et notamment pour les personnes souffrant de déficience intellectuelle. Puis nous mettrons en exergue les initiatives et outils mis en place pour améliorer l'accessibilité à la lecture de ces publics.

I. LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES, ESPACES DE LECTURE POUR LES LECTEURS EN DIFFICULTE.

A. Rôles et missions des bibliothèques publiques dans l'accès à la lecture.

1. Bibliothèques publiques, égalité d'accès pour tous devant la loi, à la lecture et aux sources documentaires.

Il n'existe pas à ce jour de loi à proprement parler sur les bibliothèques publiques, même si cela a très souvent été évoqué et réclamé. Il y peu, le Ministère de la Culture a annoncé qu'il envisageait de mener une énième réflexion concernant une future loi sur les bibliothèques et dont les premières concertations commencerait en fin d'année 2017. Malgré cela, des textes, des décrets et des chartes permettent aux bibliothèques publiques de fonctionner correctement et de remplir leurs missions.

Par exemple la *Charte des bibliothèques* élaborée en 1991 par le Conseil supérieur des bibliothèques permet de poser de nombreux fondamentaux, notamment le droit à la formation permanente, à l'information et à la culture, reconnu par la Constitution. Par conséquent, les bibliothèques ont pour mission d'offrir un accès libre aux livres et aux sources documentaires à tous, et personne ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle, et cela vaut également pour les publics empêchés ou éloignés. Cette charte fait écho aux missions et responsabilités mentionnées dans le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*. En effet, dans ce texte adopté le 29 novembre 1994, les bibliothèques publiques sont considérées comme des « portes locales d'accès à la connaissance » car elles permettent à tout à chacun d'apprendre, et ce à tous les âges de la vie, tout en valorisant la culture au sein de la société. Leurs rôles de soutien à l'éducation et à l'alphanétisation, ainsi que leurs volontés d'ouvrir leurs portes au plus grand nombre, y compris les publics empêchés, en font le lieu idéal de l'épanouissement intellectuel. Faciliter et optimiser leur accès est donc primordial, et pour cela des lois relatives à l'accès des personnes handicapées aux bibliothèques ont donc été pensées et adoptées, car ce public spécifique rencontrait souvent des obstacles infranchissables.

En matière d'accessibilité, la loi du 30 juin 1975 *D'orientation en faveur des handicapés*, précisée par le décret du 1^{er} février 1978 et la circulaire du Ministère des Affaires Sociales du 29 janvier 1979, consolidée récemment, établit les mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public. En effet, ce public spécifique rencontre souvent des difficultés d'ordre matériel et cognitif, comme se déplacer, se repérer, apprécier l'espace ou encore accéder aux bâtiments ou à l'offre documentaire. C'est pourquoi, en plus de la loi du 30 juin, existe la loi du 11 février 2005 *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*. Désormais « ce n'est plus à la personne handicapée de s'adapter à la société mais à la société

d'adapter l'environnement pour permettre son intégration ». Cette phrase extraite du guide pratique Bibliothèque et handicap, accueillir tous les publics de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation exprime parfaitement le devoir qu'a la société envers les personnes empêchées. Les bibliothèques publiques, en tant que service public, ont donc l'obligation morale et légale de rendre accessible à la fois leur bâtiments et leurs collections, et ce pour réduire le plus possible les inégalités et les différences.

Ces différents textes permettent aux bibliothèques publiques de suivre une ligne directrice en matière d'accès à l'information, à la lecture et à la culture, remplissant ainsi pleinement leur devoir de soutien à l'éducation et à l'alphabétisation. Mais ce n'est pas tout, car en ce qui concerne les publics empêchés du fait d'un handicap, de nombreuses autres initiatives existent et elles permettent d'ouvrir encore plus les portes d'accès à la connaissance.

2. Des mesures pour l'accès à la connaissance à destination des publics empêchés de lire

Nous l'avons vu, même en absence d'une loi directrice, les bibliothèques doivent répondre à certaines exigences découlant de lois et de décrets promulgués, notamment en faveur des publics empêchés. Cependant, d'autres mesures et règles viennent soutenir cet effort d'accessibilité, comme par exemple, à l'échelle nationale avec L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Découlant de la loi du 1^{er} août 2006 relative aux Droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, cette mesure a pour objectif de rendre plus facile la lecture aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap en développant une édition qui leur serait plus accessible. Cette exception au droit d'auteur permet aux organismes titulaires, par le biais d'un agrément ministériel, de « *produire des versions adaptées des œuvres protégées par le droit d'auteur, sans autorisation préalable, ni rémunération des titulaires de droits, afin de les mettre à disposition des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap* ». Grâce à cela, de nombreux textes peuvent être adaptés et donc lus par des publics qui, jusque-là, en étaient privés du fait de leurs handicaps. L'accès à la lecture devient par conséquent un droit pour les publics empêchés de lire et les bibliothèques ont donc tout intérêt à s'en saisir, car cela leur permettrait d'élargir et d'agrémenter leurs collections de façon légale.

L'Aide à la diffusion des livres en bibliothèques mis en place en 2015 est, quant à lui, un dispositif soutenant, par le biais de subventions, des projets à destination des publics empêchés ou éloignés et favorisant l'accès au livre et à la lecture. En effet, mettre en place des actions ou animations de qualité destinées à ces publics nécessite souvent des moyens humains et financiers supplémentaires. C'est pourquoi cette aide prévoit un soutien global comprenant des actions de médiations et de valorisations, mais aussi le développement de fonds adaptés à ces publics. Ainsi, de nombreux projets ont pu voir le jour, comme le développement d'un fonds spécifique pour les personnes malentendantes et malvoyantes et la mise en place d'ateliers d'écriture à destination de personnes souffrant de déficience intellectuelle à la Médiathèque municipale Louis Aragon, à Martigues. D'autres structures ont pu également bénéficier de cette aide comme la Bibliothèque Elsa Triolet, à Bobigny, qui a pu acheter des documents adaptés prenant en compte tous les types de handicap, notamment le handicap mental, ou encore les Bibliothèques des

maisons d'arrêt de Limoges et de Guéret qui ont pu mettre en place une résidence d'écrivain sur le thème de l'autobiographie en plein milieu pénitentiaire. Toutes ces initiatives ont pu voir le jour grâce à cette aide à la diffusion des livres en bibliothèques, offrant ainsi aux publics empêchés ou éloignés un accès privilégié à la lecture.

À l'échelle européenne également, des recherches et des études sont menées pour faciliter l'accès à la lecture de ces publics empêchés de lire. Les *Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*, publiées en 2009 par l'UNAPEI avec le soutien d'Inclusion Europe et de la Commission européenne, en font partie. Des représentants de huit pays européens ont participé à la rédaction de ces règles rendant les informations accessibles pour les personnes souffrant de déficience intellectuelle car elles ont souvent plus de difficultés à comprendre et à apprendre. Ce guide donne des conseils et des astuces permettant de faciliter la transmission d'information et ainsi de mieux communiquer auprès de ce public. Pour ce qui est des informations écrites par exemple, des conseils de mise en page¹, de choix de police², de mots, de tournures de phrases ou de textes sont donnés. C'est pourquoi j'ai choisi d'utiliser, pour la rédaction de mon mémoire, une des deux polices conseillées, « *Arial* » en l'occurrence, et d'écrire les nombres en chiffres afin d'en faciliter la lecture et de le rendre accessible au plus grand nombre. Ces conseils peuvent être directement repris par les bibliothèques pour communiquer plus facilement avec ce public ou bien encore créer et mettre en place une signalétique adaptée. Un logo « facile-à-lire »³ a même été créé pour permettre d'identifier les textes et documents bénéficiant d'un accès facile. Toutes ces règles concernent les informations écrites, électroniques, audios ou vidéos, elles sont faciles à mettre en place et ne nécessitent que peu de moyens pour leur grande majorité. Ces règles offrent la possibilité aux personnes souffrant de déficience intellectuelle de s'informer et de lire par elles-mêmes. Sans cela elles ne pourraient pas participer aux différentes activités de la société et grâce à ce dispositif, elles peuvent faire des choix et prendre des décisions de façon autonome sans avoir besoin d'une assistance.

Il existe également des guides pratiques à destination des bibliothèques pour mieux accueillir les publics handicapés comme par exemple *Bibliothèques et handicap, accueillir tous les publics* de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation sortie en 2010. Ce guide est le résultat d'une démarche de réflexion basé sur la volonté d'accueil de tous les publics découlant de la loi *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*. Les bibliothèques départementales de la région ainsi que la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) y ont participé. On peut y retrouver des conseils et préconisations concernant l'accessibilité des bâtiments ou des collections, mais aussi sur l'information, l'animation et l'accueil de ces publics rencontrant diverses difficultés. En effet, ce guide explique comment accueillir et accompagner l'ensemble des handicaps, qu'il s'agisse de handicap visuel, auditif, mental, psychique ou moteur, car tous nécessitent une prise en charge spécifique et adaptée. L'aménagement d'une bibliothèque, ainsi que la constitution des collections, sont en effet d'une importance cruciale pour en faciliter l'accès, tout comme proposer des animations et communiquer de façon adaptée. Tout cela est évidemment très dense et complexe, mais il est cependant nécessaire d'en avoir connaissance afin d'offrir à tous les publics un accueil de qualité. En matière d'animation et de médiation, beaucoup de mesures peuvent être entreprises à moindres frais, et cela sans sortir du projet d'établissement

¹ Voir Image 1 dans Annexes.

² Voir Image 2 dans Annexes.

³ Voir Image 3 dans Annexes.

d'une bibliothèque publique, comme cela a été le cas par exemple pour la Médiathèque des Vallons de la Tour à La Tour-du-Pin, en Isère. En effet, une des bibliothécaires, qui avait l'habitude de voir un groupe de jeunes venant d'un Institut médico-éducatif voisin dans la bibliothèque, regrettait que qu'aucun accueil spécifique n'ait pu leur être proposé. Elle a donc, après accord de ses responsables, pris contact avec les éducateurs pour mettre en place des temps spécifiques dédiés à ces jeunes souffrant de handicap mental. Très vite a pu être mis en place un accueil par semaine pour trois groupes répartis par âge, et ce sur un trimestre. Le contenu proposé a été pensé et conçu avec les éducateurs afin de proposer aux jeunes des programmes susceptibles de leur convenir. Cela a donc débuté par des temps de lecture où une histoire est d'abord lue par la bibliothécaire, puis reprise une seconde fois avec les jeunes, leur donnant ainsi la possibilité de raconter l'histoire avec leurs propres mots. L'expérience a été une vraie réussite car, même sans formation, la bibliothécaire a su s'adapter aux besoins des jeunes, et ce grâce au partenariat plus que bénéfique avec les éducateurs. Ces accueils ont également fait évoluer son métier de bibliothécaire, notamment au niveau des acquisitions, car à présent elle cherche à acquérir des livres ou documents pouvant plaire aux jeunes de l'IME. Le temps mis en place dans cette bibliothèque publique a également été plus que bénéfique pour les jeunes de cet Institut car cela leur a permis d'évoluer. Pour exemple, un des participants qui s'amusait à faire des piles avec les livres durant les premières séances en est venu à intervenir lors des lectures et même à prendre le temps de regarder lui-même un livre à la fin de l'année. Cet exemple plus que concret permet de se rendre compte du rôle important que peuvent jouer les bibliothèques publiques dans l'accueil des personnes souffrant de déficience intellectuelle.

Ces mesures, dispositifs, règles, lois ou guides peuvent améliorer, dans les bibliothèques publiques, l'accès à la lecture et à la culture aux publics empêchés de lire. Nous l'avons vu précédemment, de nombreux efforts ont été fournis et de beaux projets ont pu être concrétisés, mais chaque handicap est différent et rencontre des difficultés qui lui sont propres. La déficience mentale notamment est un handicap complexe qui revêt de nombreux visages et à ce jour les bibliothèques publiques ne sont guère équipées ou formées pour accueillir des personnes souffrant de ce type de déficience. C'est pourquoi ce handicap nécessite une approche plus spécifique afin de mieux comprendre ses tenants et aboutissants et ainsi pouvoir adapter l'accueil et l'offre des bibliothèques.

B. Déficience intellectuelle et bibliothèque publique aujourd'hui.

1. La déficience intellectuelle

Avant de commencer à s'intéresser au rôle des bibliothèques dans l'accueil de ce public, il faut tout d'abord différencier la déficience intellectuelle, ou handicap mental, des autres handicaps afin de mieux la comprendre. En effet, une confusion est souvent faite entre le handicap mental et le handicap psychique, alors même qu'ils ont des origines et des caractéristiques qui leur sont propres. Le handicap psychique, qui est une maladie pouvant être soignée, touche des

personnes atteintes de troubles d'origines psychiques ou physiologiques ; leurs capacités mentales, affectives ou physiques restent intactes, même si les symptômes peuvent en perturber le bon fonctionnement. Ces personnes nécessitent bien entendu un accompagnement spécifique et les bibliothèques publiques ont également un rôle d'accueil à jouer pour faciliter leur intégration.

La déficience intellectuelle, quant à elle, ne peut être soignée ; elle rend les divers éléments du quotidien plus difficiles à gérer et à apprêhender, comme par exemple communiquer, réfléchir, conceptualiser ou tout simplement prendre une décision. Interagir avec l'environnement et les gens devient compliqué quand on a du mal à fixer son attention, mobiliser son énergie ou mémoriser des informations ; c'est pourquoi un accompagnement adapté, ainsi qu'un environnement aménagé permet d'améliorer les choses. Aujourd'hui en France on compte 3,5 millions de personnes handicapées et 700 000 souffrent de déficience intellectuelle... L'autisme ou la trisomie 21 sont des exemples des nombreux troubles ou syndromes existant. Ces personnes sont des individus à part entière qui ont besoin d'être accompagnés, mais aussi d'avoir des loisirs ou même de travailler quand cela leur est possible. C'est pourquoi avoir accès, comme tout citoyen, aux ressources des bibliothèques publiques leur est non seulement utile – car cela leur donne la possibilité d'apprendre et de se cultiver dans un environnement différent – mais surtout indispensable pour vivre le plus possible avec et parmi les autres.

L'encadrement et l'accompagnement des ces personnes est assuré et pris en charge par des professionnels formés et souvent très impliqués et avec qui les bibliothèques travaillent régulièrement. Professeurs et éducateurs font le pont entre les instituts spécialisés, les maisons d'accueil ou médicales et les bibliothèques. L'Unapei, par exemple, est la plus grande association française représentant les personnes souffrant de déficience intellectuelle et leur famille ; elle accompagne actuellement 180 000 personnes et comprend 3 000 établissements, 75 000 à 80 000 professionnels y travaillent. Des actions sont menées, au plus près de la population concernée, par le biais d'antennes locales, comme par exemple l'Adapei 49, ou IME Europe, cette dernière est située aux Ponts-de-Cé et j'ai eu la chance de travailler avec elle dans le cadre du Prix Gavroche. Cette association a bien sûr pour mission d'accueillir et d'accompagner les personnes en situation de handicap mental, mais aussi d'interpeller, d'informer et de communiquer sur leurs actions auprès de la population et des pouvoirs publics. C'est pourquoi elle cherche continuellement de nouvelles opportunités en vue d'ouvrir le champ d'apprentissage de ses pensionnaires et ainsi réduire les barrières entre les populations. C'est dans ce cadre et avec ces objectifs que le Prix Gavroche a vu le jour, notamment grâce à une collaboration fructueuse avec la Médiathèque Jean Carmet de Mûrs-Erigné, puis aujourd'hui avec la Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry des Ponts-de-Cé.

2. Une professionnelle à cheval entre le médico-éducatif et le culturel

Une des personnalités importantes du Prix Gavroche, Caroline Pautrel, est professeur des écoles sur un poste spécialisé au sein de l'Adapei 49, l'IME Europe. Son travail est d'enseigner le « lire, écrire et compter » aux jeunes de l'institut. Son rôle dans l'éducation des jeunes souffrant de déficience intellectuelle et sa participation active au Prix

Gavroche font d'elle une professionnelle évoluant à la fois dans le monde médico-éducatif et le monde culturel de la lecture et des bibliothèques. C'est pourquoi, avoir son expertise et son avis personnel sur les liens entretenus par les jeunes et les instituts médico-éducatifs avec la lecture et les bibliothèques me semble plus qu'intéressant. J'ai donc pris l'initiative de l'interviewer afin qu'elle puisse répondre à quelques questions sur son métier et la relation que son groupe d'élèves entretient avec les bibliothèques publiques et la lecture en général.

Son désir de travailler avec des jeunes souffrant de handicap mental relève d'une envie profonde d'aider ces jeunes en créant avec eux une relation de confiance propice à l'enseignement, car la nature même de la déficience intellectuelle nécessite de s'intéresser d'abord à l'enfant avant de s'intéresser au contenu. Malgré cet enseignement personnalisé et les liens créés, des difficultés persistent car l'apprentissage est souvent hétérogène. En effet, les capacités écrites ou orales peuvent être limitées chez certains, ralentissant ainsi l'apprentissage ; d'autres s'expriment très bien oralement, mais rencontrent des difficultés importantes à l'écrit, ou inversement. L'apprentissage de la lecture notamment peut être très lent, le déchiffrage pouvant être acquis, mais la compréhension plus difficilement, l'inverse est également possible, à savoir une compréhension du sens mais sans acquisition de la combinatoire ; c'est pourquoi, dans certains cas, acquérir les bases de la lecture peut prendre plusieurs années. De plus, les exigences de la société, de l'institution, mais aussi de certaines familles, pèsent sur les jeunes et l'enseignement, ce qui ne facilite pas les choses. Les enjeux sont importants, car la lecture et la culture permettent aux jeunes de développer leur sens critique alors même qu'ils perçoivent cela comme un acte abstrait. D'ailleurs, Caroline Pautrel considère le rôle des bibliothèques publiques comme essentiel et incontournable car elles « concrétisent l'acte de lire et la culture en général », cela pouvant déclencher des intérêts et des motivations nécessaires pour apprendre. En ce qui concerne les relations qu'entretiennent les instituts médico-éducatifs et les bibliothèques, elle considère qu'il est nécessaire d'avoir des partenariats construits et souples à la fois pour que les pistes de travail soient envisagées ensemble et chaque année, l'idéal étant de construire une sorte de « boîte à outils » de laquelle on pourrait sortir telle ou telle animation. Concernant la participation des jeunes au Prix Gavroche, elle la considère comme étant plus que bénéfique car elle a contribué à démocratiser la lecture ; les jeunes n'ont plus peur d'aborder des livres et cela même s'ils rencontrent encore des difficultés. De plus, cela leur a ouvert leur champ de lecture car les livres en sélection sont moins enfantins, les sujets plus intéressants et le styles littéraires plus accomplis que ce qu'ils avaient l'habitude de lire auparavant. Pour ce qui est de l'évolution futur de ce prix littéraire, Caroline Pautrel estime qu'il est nécessaire de garder une dimension humaine et très à l'écoute des jeunes souffrant de déficience intellectuelle car ils sont très fragiles.

Pour faire avancer les projets de collaboration, comme le Prix Gavroche, entre les instituts médico-éducatifs et les bibliothèques, il faut favoriser les échanges entre les professionnels, à savoir des bibliothécaires qui viennent rencontrer les jeunes en institut, comme je l'ai fait avec mon maître de stage dans le cadre du Prix Gavroche, et des enseignements qui participent aux lectures publiques et animations proposées en bibliothèques. De plus, construire de vrais temps d'échanges entre les lecteurs est nécessaire afin de créer une seule et même communauté autour de la lecture. Faire participer les personnes souffrant de déficience intellectuelle aux activités des bibliothèques publiques est donc d'un intérêt crucial pour permettre de dépasser les aprioris et ainsi briser les barrières institutionnelles et psychologiques.

3. Rôle des bibliothèques dans l'accueil des publics déficients intellectuels aujourd'hui

Nous l'avons vu, les bibliothèques publiques ont en charge d'accueillir tout citoyen en demande d'information, de lecture ou de culture, et c'est ce qu'elles font avec plus ou moins de moyens. Pour les publics handicapés, et en particulier pour les personnes souffrant de handicap mental, la question de l'accueil devient primordiale car la communication peut rapidement devenir difficile. En effet, ce public demande une attention particulière et des locaux si possible calmes et bien éclairés pour qu'il puisse s'y sentir à l'aise. La majorité des bibliothèques publiques remplissent aujourd'hui toutes ces conditions et les personnes souffrant de déficience intellectuelle sont, dans la majorité des cas, accompagnées par des éducateurs spécialisés facilitant ainsi la communication entre les bibliothécaires et les personnes handicapées. Ce public se rend à la bibliothèque la plupart du temps en groupe, l'accueil est donc collectif et peut être prévu en amont en collaboration avec les éducateurs. De plus, en travaillant régulièrement sur des accueils préparés, les personnes souffrant de handicap mental se familiarisent avec l'environnement et les personnes qui y travaillent, et cela est primordial pour que tout se passe pour le mieux. En effet, j'ai pu constater que ce public n'appréhendait pas facilement les changements et les nouveautés, comme par exemple lors de mon intégration à la banque de prêt dans le cadre de mon stage d'étude. Il aura fallu aux jeunes de l'Adapei 49, qui sont pourtant des usagers réguliers de la Médiathèque des Ponts-de-Cé, quelques jours pour oser venir me voir et me parler. En revanche, une fois les premières peurs dépassées, la communication devient beaucoup plus facile et naturelle, le travail de bibliothécaire peut alors commencer. J'ai même pu personnellement renseigner et inscrire deux des pensionnaires sur le Prix Gavroche, dont un en particulier souhaitait être plus indépendant dans sa participation, et cela m'a permis d'être acceptée et appréciée car un premier contact de confiance avait pu être établi. Renseigner et orienter ce public nécessite tout de même de pouvoir adapter sa façon de communiquer aux différents handicaps, car il existe plusieurs degrés et types de handicaps mentaux. En effet, on ne communique pas de la même façon avec une personne souffrant d'autisme et une personne porteuse de la trisomie 21 ; de plus, il existe plusieurs types d'autismes avec chacun leurs particularités et leurs difficultés. Il est donc très important de rester disponible et à l'écoute des personnes souffrant de handicap mental afin de favoriser l'échange et le partage.

Une fois la question de l'accueil réglée, il faut s'intéresser aux collections. Malheureusement, et souvent faute de moyens, il est rare qu'une bibliothèque possède un fonds adapté, mais les documents et livres présents peuvent tout de même être utilisés et appréciés par les personnes souffrant de déficience intellectuelle. Une sélection doit cependant être effectuée car tous les contenus ne sont pas facilement accessibles, ni d'ailleurs tous les supports. En effet, la lecture peut parfois être difficile pour ce type de public ; on peut alors leur proposer des livres plus faciles d'accès comme des albums ou des abécédaires où les textes sont agrémentés d'illustrations qui facilitent la compréhension et rendent les lecteurs plus autonomes. Les documentaires et les romans jeunesse ou pour adolescents peuvent également être proposés aux personnes plus à l'aise avec la lecture, tout comme les livres audios qui nécessitent une attention et une concentration plus importante. La musique, quant à elle, est sans doute un des médias les plus faciles d'accès dans les bibliothèques publiques ; les films, en revanche, demandent une sélection rigoureuse car les images peuvent ne pas être comprises et même choquer les personnes souffrant de déficience. C'est pourquoi il est important

d'entretenir un dialogue régulier avec les éducateurs et le public handicapé pour savoir quel livre, film ou disque leur a plu ou non et pourquoi, afin de pouvoir ultérieurement leur proposer des documents plus adaptés.

D'autres mesures ou outils existent et peuvent être mis en place pour faciliter la communication et l'orientation dans les bibliothèques publiques pour les personnes souffrant de handicap mental. Une signalétique claire et efficace peut beaucoup aider ; d'une manière générale celle-ci doit de toute façon être facilement lisible et compréhensible par le plus grand nombre. Elle peut cependant être agrémentée de pictogrammes, comme par exemple ceux développés par Pictomédia qui permettent de traduire des situations de la vie personnelle, sociale et professionnelle par des images simples à comprendre. Ce système de pictogramme a été pensé et conçu pour des personnes rencontrant des difficultés de lecture, que ce soit à cause de déficience intellectuelle, d'illettrisme, ou d'apprentissage de la langue, et ce dans un but de rationalisation et de simplifier les informations et les messages pour en faciliter leur compréhension. Ces pictogrammes peuvent donc facilement être intégrés à une signalétique de bibliothèque publique déjà existante et ne nécessitent que peu d'investissements. Cependant, si une bibliothèque possède le budget nécessaire, des postes informatiques adaptés peuvent être installés. Ceux-ci possèdent des claviers interactifs qui n'ont, de ce fait, plus besoin de souris ; leurs logiciels ont également été conçus pour être utilisés par des personnes souffrant de déficience intellectuelle, comme par exemple ceux de l'association Informatique Diffusion pour l'Éducation et l'Enseignement.

Toutes ces mesures et nombre de ces outils sont souvent déjà mis en place dans les bibliothèques publiques et permettent de répondre aux besoins spécifiques des personnes souffrant de handicap mental, comme c'est par exemple le cas dans la Bibliothèque intercommunale André Dussollier située à Cruseilles en Haute-Savoie. En effet, cette bibliothèque a été sollicitée par des éducatrices qui la fréquentaient personnellement, pour accueillir des pensionnaires de deux des établissements dans lesquels elles travaillaient, le centre Arthur Lavy, à Thorens-Glières et l'ESAT, à Copponex. Soucieuse de remplir son devoir d'accueil, l'équipe de la bibliothèque a accepté de recevoir ce public, bien qu'elle n'ait ni expérience, ni formation spécifique. Le plus souvent, le groupe se rendait donc à la bibliothèque en dehors des horaires d'ouverture au public afin qu'un accueil adapté et confortable puisse lui être proposé. Malgré cela, des difficultés liées à la découverte de la bibliothèque en elle-même ont tout de même été rencontrées, car il s'agissait d'un environnement nouveau, ce qui peut effrayer, nous l'avons vu, les personnes souffrant de déficience intellectuelle. Mais une fois l'appréhension passée, des temps d'échange et des rencontres ont pu être mis en place. Le travail de partenariat a vite porté ses fruits grâce à des demandes de sélection sur des thèmes choisis par les éducateurs, permettant des échanges riches et uniques entre les bibliothécaires et les personnes souffrant de handicap, même si la relation n'était pas toujours facile avec les personnes porteuses d'un handicap plus lourd. Malgré les quelques difficultés rencontrées et certains regrets, comme le fait de devoir s'adapter en permanence ou le manque de formation des bibliothécaires, ainsi que les problèmes de communication avec les personnes souffrant d'un handicap plus lourd, la bibliothèque de Cruseilles a tout de même rempli son devoir d'accueil et son désir d'ouverture à tous les publics et ce à moindres frais et en s'appuyant sur une collection déjà existante.

Cet exemple est assez représentatif de la façon dont les bibliothèques publiques accueillent actuellement les publics souffrant de handicap mental, avec beaucoup d'intérêt et de professionnalisme, mais souvent avec très peu de moyens. Nous l'avons vu, la déficience mentale, n'est pas un handicap facile à appréhender et proposer un accueil de qualité pour les bibliothèques publiques n'est pas toujours évident et ce même si les professionnels d'encadrement sont là pour créer un lien. Cependant, il existe également des initiatives et des outils pensés et créés par des bibliothèques

ou des professionnels du handicap pour favoriser l'accès à la lecture – et donc aux bibliothèques – aux personnes souffrant de déficience intellectuelle.

II. INITIATIVES ET OUTILS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES POUR FAVORISER L'ACCÈS A LA LECTURE DES PUBLICS EMPÊCHÉS DE LIRE.

A. *Adaptation et collaboration, des démarches actives pour rendre la lecture accessible*

1. Des bibliothèques et des bibliothécaires manquant parfois de moyens et de formation

Les bibliothécaires travaillant auprès du public doivent de manière générale s'adapter aux différents usagers et à leurs demandes qui parfois peuvent être incongrues ou complexes. De même, mettre en place et assurer des animations culturelles ou proposer des offres à la fois attrayantes et diversifiées n'est pas toujours évident, car chaque public est différent et de nombreux facteurs échappant aux bibliothécaires entrent en jeu. C'est pourquoi, proposer une offre et un accueil d'une qualité équivalente à des personnes souffrant de handicap mental peut se révéler plus complexe qu'il n'y paraît, car en l'absence de formation spécifique dans l'accueil de ce type de public des erreurs peuvent malheureusement être commises et des difficultés rencontrées.

En effet, dans l'étude du Crédoc, plusieurs freins sont identifiés concernant le développement d'actions à destination des publics empêchés. Tout d'abord, les moyens humains et financiers, car pour beaucoup de bibliothèques publiques, près de 9 sur 10, le personnel manque de temps ou de compétence et par conséquent de formation. Pour environ la moitié des bibliothèques, l'accueil et la prise en charge de ces personnes ne sont pas suffisamment pris en compte et souffrent de manque de moyens flagrant, ce qui freine considérablement le développement d'actions. La sensibilisation et la formation sont des facteurs essentiels ; et pourtant, moins de la moitié des bibliothèques municipales (46 %) disposent au moins d'une personne de l'équipe formée dans l'accueil ou la mise en place d'actions destinées aux personnes souffrant de handicap, ce qui n'est pas le cas dans les bibliothèques départementales de prêt dont le personnel est plus souvent mieux formé. Un autre des freins identifiés dans l'étude est le manque de moyens financiers qui touche plus particulièrement les petites bibliothèques municipales. En effet, leurs budgets sont deux fois moins

important, elles ont deux fois moins de salariés et bénéficient de deux fois moins d'inscrits actifs que les bibliothèques municipales plus grandes. Mettre en place des actions de qualité se révèle donc être souvent impossible et cela prive les personnes en situation de handicap d'un accès à la lecture. Cependant, il faut savoir que pour les bibliothèques municipales bénéficiant de budgets plus importants, et donc habituées à mettre en place des actions culturelles diverses, proposer un accueil adapté aux personnes souffrant de handicap ne coûte pas si cher. En effet, plus du tiers de ces bibliothèques consacrent moins de 1 000 € par an à la mise en place d'actions spécifiques, ce qui correspond à moins de 2 % de leurs budgets totaux de fonctionnement pour 7 bibliothèques sur 10. De même, la non-formalisation des partenariats constitue également un frein important. En effet, la signature de convention dans le cadre de partenariat, pourtant avéré, n'est malheureusement pas systématique ; seulement la moitié environ des bibliothèques municipales en signent et dans la moitié des cas les actions mises en place ne sont pas inscrites dans le projet d'établissement.

Même si de nombreux freins existent, les bibliothèques publiques et leurs personnels ont à cœur de proposer un service public de qualité ouvert à tous. Malgré le manque de formations ou de moyens qu'ils peuvent rencontrer, les bibliothécaires remplissent leurs missions avec professionnalisme et proposent même, dans la plupart des cas, des accueils adaptés aux personnes souffrant de déficience. Un effort devra de tout de façon être fait afin que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accueil et d'un accès équitable aux bibliothèques publiques.

2. Les clés de la réussite

Les difficultés et freins mentionnés précédemment ne sont pas pour autant des obstacles à la création et à la mise en œuvre de projets à destination des personnes souffrant de déficience mentale, ou de handicap plus largement. En effet, les bibliothèques publiques sont souvent pleines de ressources insoupçonnées et les bibliothécaires de volontés indéfectibles. Donner l'opportunité à des agents de travailler auprès de personnes souffrant de déficience mentale développe leurs compétences et leurs savoir-faire et cela leur permet non seulement de valoriser leur travail, mais aussi d'en retirer un bénéfice personnel, car contribuer à faire évoluer les mentalités peut être une entreprise très gratifiante.

La formation des agents, ainsi que leur sensibilisation, sont des facteurs à prendre en compte pour mener à bien des projets de qualité nécessitant des connaissances spécifiques et une évolution des pratiques professionnelles. En effet, l'accueil de personnes souffrant de handicap mental demande une sensibilité et une attention particulière afin de créer un climat de confiance propice aux échanges. Savoir communiquer avec ce type de public est indispensable pour comprendre leurs souhaits et demandes et ainsi pouvoir leur prodiguer des conseils adaptés, et cela ne doit pas être seulement du ressort d'un seul bibliothécaire mais d'une équipe entière. Pour cela, il faut travailler de concert avec les encadrants accompagnateurs car leur présence et leur expérience sont nécessaires pour mener à bien un projet commun, comme un temps d'accueil spécifique ou une sélection de documents. En effet, pour monter un atelier d'écriture par exemple il faut connaître les capacités de chaque personne, ainsi que les difficultés qu'elles peuvent rencontrer afin d'adapter l'atelier au plus près de leurs besoins. L'horaire et la durée de l'atelier sont par exemple des

facteurs importants à prendre en compte, car la capacité d'attention des personnes souffrant de handicap mental est souvent moins longue et leurs habitudes souvent tenaces. De plus, pour accueillir ce public, il est souvent nécessaire de les faire venir en bus ou en car, ce qui nécessite une organisation en amont importante. Tous ces facteurs et éléments sont à prendre en compte dans la création et la mise en œuvre d'une action à destination de ce public et cela se fait beaucoup plus aisément si un dialogue ou même un partenariat existe entre les différents acteurs.

Accueillir des personnes souffrant de handicap mental en bibliothèque publique ne relève pas seulement d'une obligation légale, mais également d'un désir de montrer la voie. En effet, ces établissements sont des lieux de lecture, de culture mais aussi d'ouverture aux autres, et tous les publics doivent être accueillis. Ainsi, les personnes souffrant de déficience peuvent évoluer dans le même environnement, car ils sont eux aussi des usagers de la bibliothèque et à ce titre ils sont comme les autres. Cela permet de créer du lien social et participe à l'épanouissement de ces personnes car les bibliothèques leur ouvrent une porte sur le monde extérieur leur donnant ainsi la possibilité de croiser ou même de rencontrer d'autres personnes. C'est pourquoi il est également important d'inclure les personnes souffrant de handicap dans les autres projets et actions organisés par les bibliothèques, si elles sont en mesure d'y participer, car cela permet de mélanger les publics et de les rassembler autour d'une même manifestation.

Accueillir, mettre en œuvre des projets spécifiques ou tout simplement faire participer les personnes souffrant de déficience mentale à la vie culturelle d'une bibliothèque n'est pas si compliqué. Cela demande bien sûr quelques aménagements et adaptations, mais grâce à la volonté des professionnels et au travail collaboratif fait avec les éducateurs, les bibliothèques publiques peuvent devenir un lieu d'accueil et de mixité sociale ouvert à tous.

3. Un exemple : le rendez-vous « Accès culture » à la Médiathèque Floresca Guépin de Nantes

La Médiathèque Floresca Guépin, qui fait partie du réseau des bibliothèques municipales de la ville de Nantes, a mis en place, depuis bientôt un an, un rendez-vous trimestriel appelé Accès-culture destiné aux personnes souffrant de déficience intellectuelle. Ce temps dédié propose des activités culturelles d'accès facile et ludique et il a été mis en place par Gaël Tosser, bibliothécaire au pôle Services aux publics, qui souhaitait créer un accueil à la fois adapté, mais aussi de qualité. J'ai donc pris contact avec lui afin d'en apprendre plus sur ce rendez-vous.

L'idée de la création d'un temps dédié aux personnes souffrant de déficience mentale vient d'une envie personnelle de Gaël Tosser de travailler avec ce public. En effet, c'est un public qui l'intéressait depuis longtemps et il a pu constater durant sa carrière que, malheureusement et souvent faute de moyens, les activités ou accueils proposés, bien qu'inclusifs, n'étaient pas d'une très grande qualité et ne profitait pas non plus aux personnes handicapées intellectuelles. C'est pourquoi, il a décidé de créer un rendez-vous trimestriel d'une durée d'une heure, se déroulant le mercredi après-midi et d'y programmer des activités culturelles pensées pour ce public. Au début, les accueils étaient faits par des membres du personnel puis, peu à peu, des associations locales se sont greffées au projet et elles animent à présent la plupart des activités, comme par exemple des ateliers d'improvisation, de musique ou encore de danse. Les bibliothécaires, quant eux, proposent des conférences, avec support PowerPoint adapté, sur l'histoire de la musique ou

encore des quizz musicaux qui rencontrent un grand succès auprès de ce public. Pour un investissement peu onéreux, un budget interne d'une centaine d'euros pour rémunérer les associations, les résultats sont là, car la fréquentation est très bonne. Pour preuves, la médiathèque est souvent obligée de réserver un nombre de places défini pour chaque structure afin que le plus de monde possible puisse y avoir accès. En effet, les personnes souffrant de handicap mental sont très demandeuses d'activités culturelles et les structures les encadrant n'hésitent à faire plusieurs kilomètres pour leur offrir une activité de qualité ; certaines font même plus d'une heure de route pour venir alors même qu'organiser des sorties et déplacer ce public reste toujours compliqué. Il demeure pourtant toujours quelques difficultés liées à la nature même de la déficience mentale, à savoir, gérer les différents handicaps. Mais, au vu du succès remporté par ce rendez-vous Accès-culture, Gaël Tosser se dit très satisfait de cette expérience et souhaite vivement que cela continue encore pendant longtemps.

Ce rendez-vous est un bel exemple de ce qui peut se faire en bibliothèque publique pour les personnes souffrant de déficience mentale si l'on s'en donne les moyens. En effet, il suffit souvent d'une personne motivée pour mener à bien un projet et entraîner de ce fait d'autres personnes avec elle. Le succès est manifeste et les bénéfices pour la bibliothèque et le public handicapé sont incontestables. C'est pourquoi il devient nécessaire aujourd'hui de soutenir ce type de projet et d'en faciliter la concrétisation car n'importe quelle bibliothèque publique bénéficiant d'une salle d'animation et d'un personnel volontaire peut mettre en place de genre de rendez-vous.

B. Des outils à la portée de tous.

1. Le « Facile à lire » vu par « Livre et Lecture en Bretagne » et le « Bibliopass ».

La Région Bretagne, la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC) ainsi que les différents départements de la région ont créé en 2008 un établissement public de coopération culturelle (EPCC) Livre et Lecture en Bretagne qui s'est intéressé aux publics éloignés du livre et de la lecture. Cet organisme a souhaité développer des actions en faveur du « facile à lire » et pour cela il s'est rapproché de la structure Bibliopass qui forme, conseille et transmet des compétences et savoir-faire dans le domaine de l'accessibilité des bibliothèques publiques. Cette démarche, quia donné lieu à différents développements du « facile à lire » dans les bibliothèques bretonnes, a d'abord été pensée et construite pour lutter contre l'illettrisme, mais aujourd'hui elle profite à tous les publics empêchés de lire.

Le « facile à lire » est un concept né dans les pays du nord de l'Europe et du Canada où la prise en compte des différences est plus importante et les moyens souvent plus élevés. Le but est de créer des espaces dédiés aux personnes empêchées de lire dans les bibliothèques publiques pour leur proposer une offre adaptée et de qualité. Pour cela, le mobilier est pensé et conçu pour être accessible et il est également repérable aisément ; les différents documents y sont présentés en « facing » afin que la couverture puisse être facilement vue. De même, les lectures

proposées doivent être faciles à lire ; pour cela le texte doit être court, la police assez grande, le chapitrage doit être clair, la mise en page aérée, les phrases courtes, le vocabulaire et la conjugaison simples et le texte doit si possible être accompagné d'illustrations ou de CD audio. Mais ce n'est pas tout, car même si la forme est importante, le fond l'est également et c'est pourquoi les livres doivent proposer un contenu de qualité et valorisant ; le sujet doit être populaire et l'histoire intéressante. On peut différencier trois niveaux de lecture prenant en compte les différentes difficultés rencontrées et les potentialités qu'elles renferment. Le premier niveau comprend des livres très illustrés et avec peu de textes ; ces ouvrages peuvent par exemple convenir aux personnes souffrant de déficience intellectuelle lourde. Le deuxième niveau comprend des livres faisant de 80 à 100 pages et de préférence avec illustrations, la mise en page devant bien sûr être aérée et les chapitres brefs, ce type d'ouvrage peut être abordé de façon plus autonome et peut donc convenir à des personnes souffrant de handicap mental plus léger ou bien à des personnes rencontrant des problèmes d'illettrisme. Pour ce qui est du troisième niveau, on se rapproche plus de la littérature traditionnelle avec des livres ne nécessitant pas d'illustrations et un nombre de pages plus important, même si celui-ci doit tout de même rester raisonnable, à savoir de 100 à 200 pages. Ce dernier niveau est adapté aux personnes plus à l'aise avec la lecture, mais la consultation de ces livres peut se faire également avec un accompagnement, afin d'aider les moins aguerris et ainsi les faire progresser. À noter également que le concept du « facile à lire » est aussi applicable aux films et s'appelle alors le « facile à voir » ; il comprend des DVD accessibles avec du cinéma pas trop long, qui change les idées et met de bonne humeur.

Le « facile à lire », initié en Bretagne, reprend tous ces conseils et préceptes pour aider les bibliothèques publiques qui le souhaitent à améliorer leur accessibilité et ainsi pouvoir accueillir des publics qui jusque là ne trouvaient pas d'offre adaptée. C'est pourquoi Livre et Lecture en Bretagne et le Bibliopass ont développé un Kit « facile à lire » qui comprend différents outils, des fiches, des critères de repérage « facile à lire », une sélection de 100 titres, des suggestions pour la mise en place d'espaces et des documents ressources sur le sujet. Parmi leur sélection bibliographique, on retrouve des nouvelles, car le texte est court et très souvent accessible, même pour des classiques comme par exemple Le Meurtre de John Steinbeck. Les contes et recueils de pensées sont également très appréciés, comme par exemple des ouvrages ouvrant à des questionnements philosophiques comme Pensées tendres à respirer au quotidien de Jacques Salomé. Les romans sont bien sûr les bienvenus pour peu qu'ils soient courts et d'une lecture facile, Un Sac de billes de Joseph Joffo est très intéressant car il peut être accompagné de l'adaptation BD et cinématographique. De même, Oscar et la dame en rose d'Eric-Emmanuel Schmitt aborde le thème de la mort, mais vue par un enfant malade, ce qui rend la lecture très abordable pour des personnes rencontrant des difficultés.

Le « facile à lire » peut donc être considéré comme un outil presque prêt à l'emploi, car il est à la fois facile à mettre en place dans des bibliothèques publiques, mais également peu onéreux. En effet, certains des livres présents dans la sélection le sont également dans les bibliothèques, cela nécessitant donc peu d'achats. De même, la création d'espaces dédiés peut se faire à moindres frais, soit en réutilisant le mobilier existant et en créant une signalétique adaptée, soit en profitant d'une restructuration complète pour choisir du mobilier accessible à tous.

2. Quelques exemples d'espaces « facile à lire »

Plusieurs communes du Pays de Morlaix ont décidé de participer à l'implantation de différents points « facile à lire » suite à une présentation de projet et une journée de sensibilisation organisée à la bibliothèque de Lampaul-Guimiliau. Tous les responsables ont suivi une formation donnée par le Bibliopass et ont pu être accompagnés, selon nécessité, par une chargée de mission « Publics éloignés du livre et de la lecture » de Livre et Lecture en Bretagne. Le concept du « facile à lire » ayant séduit de nombreuses structures, les différents espaces ont donc été pensés et adaptés selon les caractéristiques de chaque établissement. Dans la commune de Lampaul-Guimiliau, c'est le choix du libre accès qui a été fait, des meubles accueillant des livres ont été installés dans plusieurs commerces, comme des salons de coiffure ou des cabinets de kinésithérapie, les clients pouvant ainsi les consulter sur place, les emprunter et les rendre aux commerçants, à la bibliothèque ou encore à la mairie. À Landerneau, c'est un meuble spécialement adapté au « facing » qui a été mis en place dans la médiathèque, les livres en présentation portant en plus le logo « facile à lire ». Dans la commune de Lesneven, le choix s'est porté sur une malle, conçue spécialement par un artiste, Guillaume Le Quément. Ce meuble mobile peut circuler en intérieur comme en extérieur grâce notamment à des roulettes ; il dispose d'étagères de présentation en « facing », de tiroirs colorés et d'un présentoir. Et enfin, à Landivisiau c'est une « bicyclothèque » équipée d'un chariot accueillant des livres « facile à lire » qui circule dans toute la commune ; cette initiative originale n'est pas sans rappeler les bibliobus qui se rendaient dans les communes isolées pour diffuser la lecture après la guerre.

D'autres villes ou communes ont également mis en place des espaces ou des aménagements « facile à lire » dans leurs bibliothèques publiques, comme par exemple dans les médiathèques de Quimper, ainsi que d'autres communautés ayant choisi d'adapter le concept à leurs différentes structures. Dans ces médiathèques, les différents ouvrages « facile à lire » ne sont pas regroupés dans des espaces dédiés mais sont signalés grâce à un logo, la présentation des livres se fait en « facing » et sur des présentoirs le plus souvent possible. Le choix de ne pas consacrer un espace spécifique a été préféré car les médiathèques voulaient garder une identité « d'offre grand public », pouvant convenir au plus grand nombre sans distinction. Malgré cela, les personnes souffrant de handicap peuvent tout de même trouver leur place et le grand public, ainsi que le public adolescent, peut profiter d'une offre susceptible de lui plaire sans que pour autant elle ne soit « stigmatisée ». Ce choix peut paraître étrange, mais en fin de compte il permet de mélanger l'offre littéraire et documentaire ne créant ainsi aucune différence entre les usagers. Les personnes souffrant de handicap peuvent trouver leur bonheur, car les livres sont clairement identifiés par les logos « facile à lire » et ils peuvent les prendre au milieu d'autres livres comme n'importe quel usager de bibliothèque. Bien sûr, ce mode de fonctionnement ne peut convenir qu'aux personnes ne souffrant pas de handicap lourd, car une certaine autonomie, notamment dans l'orientation, est nécessaire afin de pouvoir s'y retrouver.

Ces différents aménagements, ont été pensés et créés en fonction des structures qui allaient les accueillir, et pour la plupart ils ont dépassé le seuil symbolique des bibliothèques publiques. Proposer une offre de lecture « facile à lire » à des publics rencontrant des difficultés n'est donc pas si difficile quand des structures comme Bibliopass ou Livre et Lecture en Bretagne existent. Le kit « clés en main » peut être diffusé à travers toute la France, les conseils qu'il prodigue sont accessibles et peuvent être adaptés, comme nous l'avons vu dans l'exemple des médiathèques de

Quimper Communauté. Les personnes souffrant de handicap mental peuvent donc bénéficier directement du concept « facile à lire » car il leur est complètement adapté. En effet, il leur permet d'être autonomes dans leur recherche de document ou de lecture, de lire des livres dont le contenu est accessible mais également, et pour la plupart des cas, de jouir d'espaces spécialement conçus dans lesquels ils se sentent bien. Tous ces facteurs permettent aux bibliothèques publiques d'offrir un accueil et une offre personnalisée à des personnes nécessitant une attention particulière et qui en ont fondamentalement besoin pour s'épanouir ; il serait donc dommage qu'elles s'en privent.

C. Des initiatives novatrices

1. Association FALEAC et Librairie Livres-Accès, pour une offre de livres adaptés

Nous avons vu précédemment ce qu'était le « facile à lire », avec des exemples concrets de livres pouvant être lus par des personnes rencontrant des difficultés de lecture. Ces livres, bien qu'utiles et appréciés par ce public ne répondent pas pour autant totalement à tous les critères ou toutes les exigences des personnes souffrant de handicap. En effet, pour certains d'entre eux, il est parfois nécessaire d'avoir un texte imprimé en caractères plus gros ou des histoires qui leur ressemblent. C'est pourquoi une offre éditoriale spécialisée a commencé à se développer récemment ; elle propose des livres spécialement conçus et adaptés à des publics souffrant de différents handicaps, et notamment la déficience intellectuelle.

Par exemple l'Association FALEAC (Facile à lire et à comprendre), créé par cinq parents d'enfants porteurs d'un handicap mental qui désespéraient de trouver des livres d'abord simples, mais non infantilisants. En effet, une fois arrivés à l'adolescence, les jeunes souffrant de handicap mental doivent pouvoir avoir accès à des histoires qui les intéressent, car comme tout adolescent leurs préoccupations ne sont plus les mêmes. Malheureusement et à cause de leurs difficultés de lecture, de nombreux livres, qui pourtant auraient pu les intéresser, ne leur étaient pas accessibles. C'est pourquoi ces parents ont décidé de créer leur propre série de livres, destinée aux enfants et aux jeunes souffrant de handicap mental, prouvant ainsi l'existence d'un marché aux maisons d'éditions jeunesse. Très vite, cela a débouché sur une collaboration avec Yvelinédition qui a choisi de publier des livres répondant aux Règles européennes pour une information facile à lire et comprendre, puis sur un travail de conseils et d'accompagnement des maisons d'éditions souhaitant adapter des textes pour les lecteurs déficients. Au départ FALEAC s'est lancé dans l'auto-édition avec un premier roman illustré proposant deux niveaux de lecture : la page de droite rédigée avec des phrases courtes, des mots très simples souvent répétés, des verbes au présent, et un style indirect, et la page de gauche rédigée normalement. Les Aventures de Manon et Lucas, vol de bonbons à la colonie raconte l'histoire, sur fond de roman policier, de trois héros, un jeune garçon, une jeune fille et un chien, qui vont devoir résoudre plusieurs mystères, des vols de bonbons, des lettres de menaces et un colis contenant une souris. Ce livre a reçu en 2014 le premier prix des

Victoires de l'Accessibilité dans la catégorie « Information et Communication » et est également Lauréat du prix Handi-livres 2015 dans la catégorie « Livre adapté »⁴.

Il existe également sur internet une librairie spécialisée dans les livres jeunesse destinés aux enfants et jeunes souffrant de divers handicap, Livres Accès, la boutique des livres pour tous. Soucieux de proposer une offre de livres jeunesse adaptés, aussi bien dans la forme que dans le fond, cette librairie recense différents ouvrages conçus pour une grande variété de handicaps. Plusieurs catégories représentées par des codes couleurs existent : « autisme », « aveugle et malvoyant », « difficulté d'apprentissage et de langage », « difficulté de lecture et dyslexie », « handicap mental », « handicap moteur », « haut potentiel », « sourd et malentendant », « TDHA et hyperactivité » ou encore une catégorie « autres » pour les troubles cognitifs spécifiques comme la dysphasie ou la dyspraxie. De nombreux ouvrages présents dans des catégories différentes peuvent convenir à des enfants ou des jeunes souffrant de déficience intellectuelle, car bien souvent ce handicap cache de nombreuses difficultés. En effet, un enfant ou un jeune souffrant d'autisme peut tout aussi bien lire relativement facilement et de façon autonome qu'avec beaucoup de difficultés ; de plus, l'autisme peut souvent s'accompagner d'un haut potentiel nécessitant des lectures encore plus adaptées. C'est pourquoi les thèmes abordés parlent de certaines difficultés rencontrées comme l'hypersensibilité ou le développement social par exemple. La plupart des livres contiennent également des suppléments destinés aux parents ou éducateurs pouvant les aider dans l'encadrement de leurs enfants ou protégés. Un autre classement par type de documents est également disponible, permettant ainsi de varier les supports et de diversifier l'offre de lecture. Il existe donc, en format numérique ou sur CD, des livres audios, des e-book et des livres DVD, et dans des formats plus traditionnels, des livres en langues des signes ou mimes, des imagiers et textes simples, des livres en braille, tactiles ou en relief, des livres avec police et mise en page adaptées, des guides et méthodes et des livres pour apprendre à grandir. On peut par exemple trouver un e-book *Le Vilain petit canard* conçu pour les enfants rencontrant des difficultés de lecture, des « livres jeux interactifs » avec pictogramme pour apprendre à prononcer correctement les sons et augmenter le vocabulaire ou bien encore des livres rédigés en « facile à lire et à comprendre » comme celui de l'association FAELAC. Tous ces livres sont parfaitement adaptés et aident les enfants et les jeunes dans leur apprentissage, qu'ils souffrent de handicap moteur, de dyslexie ou de handicap mental. Disposer d'une offre aussi variée et d'autant meilleure qualité regroupée sur un seul site permet de faciliter grandement l'accès à la lecture.

Ces deux initiatives, qu'elles viennent de parents ou de professionnels, peuvent contribuer à faire grandir l'offre littéraire pour les personnes souffrant de déficience intellectuelle, mais aussi permettre aux bibliothèques publiques de se procurer des livres adaptés. En effet, vu la difficulté pour une bibliothèque publique d'allouer un budget d'acquisition spécifique ou tout simplement du temps au handicap mental, toute proposition d'une offre variée, facilement accessible et finalement peu chère comme celles-ci ne peut être que profitable.

⁴ Extrait : http://faleac.fr/?page_id=227

2. Le Prix Gavroche

Une autre belle initiative est le Prix Gavroche⁵ créé en 2009 par la Médiathèque Jean Carmet de Mûrs-Erigné et l’Institut Médio-Educatif l’IME Europe des Ponts-de-Cé. Il a récemment été rejoint par une autre structure culturelle du bassin de vie sud Angers, la Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry des Ponts-de-Cé. Ce prix a été pensé et créé dans le but de faire participer de façon active des jeunes souffrant de handicaps mentaux divers à un événement culturel, en l’occurrence un prix littéraire jeunesse, dans une optique d’ouverture aux autres et à la société ; c’est pourquoi il s’adresse également aux jeunes lecteurs de 9 à 13 ans inscrits dans les médiathèques organisatrices.

L’IME Europe, dont nous avons parlé plus tôt, et la Médiathèque Jean Carmet de Mûrs-Erigné ont donc travaillé à l’élaboration de ce prix en faisant le choix de ne sélectionner que des romans français, représentatifs de la littérature jeunesse d’aujourd’hui et dont les auteurs pouvaient être facilement joignables et disponibles car ils doivent pouvoir venir rencontrer les participants. Les romans en sélection cette année sont tous différents et s’adressent à des enfants d’âges divers. Les styles, mais aussi les genres, permettent de découvrir des auteurs de talent et c’est pourquoi, avant d’aboutir à ce résultat, de nombreux livres ont été lus par le comité de pilotage du Prix Gavroche. En effet, un gros travail de sélection est fait en amont, car les livres doivent être intéressants, mais trop compliqués, ni trop long, afin que tous les enfants et les jeunes de l’IME puissent les lire et ainsi se faire leurs propres avis. Pour l’année 2017, il y a donc quatre livres en sélection, *Théo, chasseur de baignoires en Laponie* de Pascal Prévot qui raconte l’histoire loufoque d’un jeune garçon qui chasse avec son père des baignoires redevenues sauvages ; *Un Ours dans la bergerie* de Quitterie Simon racontant l’histoire d’un jeune collégien qui sauve un ourson des Pyrénées blessé alors que son père est berger ; *Le Goût sucré de la peur* d’Alexandre Chardin relatant la rencontre entre une jeune fille complexée et une vieille dame que tout le monde prend pour une sorcière et enfin *Ma Fugue chez moi* de Coline Pierré qui raconte la fugue d’une adolescente dans son grenier.

Les quatre livres de la sélection doivent être tous lus par les participants, car c’est à eux de voter pour leur préféré. Pour cela, chacune des structures se dote de plusieurs exemplaires de ces livres afin de pouvoir les prêter. Les médiathèques le font grâce au circuit classique de l’emprunt et l’IME Europe possède, quant à lui, un exemplaire de chaque pour les lire dans le club de lecture destiné au prix. Les jeunes de l’IME ne possédant pas tous le même niveau de lecture, le choix a donc été fait de lire les livres au sein du club, mais chaque jeune peut lire à sa façon. En effet, les livres peuvent être lus à voix haute, les jeunes se passant la parole au fur et à mesure de l’histoire, mais aussi de façon plus autonome et individuelle, afin que chaque jeune puisse s’y retrouver. Enfin, depuis cette année et grâce à la proximité de la Médiathèque des Ponts-de-Cé, certains jeunes peuvent emprunter les livres sélectionnés directement à la médiathèque, comme n’importe quel autre participant. Pour ce qui est des différentes animations qui courent tout au long du prix, elles se déroulent en majorité dans les deux médiathèques organisatrices, notamment pour les rencontres d’auteurs, même si des temps spécifiques à chaque structure sont également proposés. Ces animations accueillent à la fois les jeunes lecteurs inscrits dans les médiathèques et les jeunes de l’IME, créant ainsi l’opportunité pour ces deux

⁵ Voir Image 4 dans Annexes

publics de se rencontrer autour des livres et de leur lecture. Le 29 mars dernier s'est d'ailleurs déroulée la rencontre avec l'auteure Coline Pierré et celle-ci a été riche d'expérience ; en effet, tous les enfants et les jeunes de l'IME ont pu lui poser des questions sur son livre et son métier d'auteur sans qu'aucune gène ou appréhension de viennent perturber la rencontre. D'autres rencontres d'auteurs auront lieu d'ici le vote final se déroulant en juin, donnant ainsi l'opportunité aux enfants et aux jeunes d'aiguiser leurs avis sur les livres.

Ce prix littéraire unique en France permet la rencontre de publics différents grâce à la lecture et aux livres, mais crée aussi un lien entre les auteurs sélectionnés ou gagnants avec leur public qui parfois peut être très diversifié. Les bénéfices sont nombreux, tant pour les enfants que pour les jeunes de l'IME, car cela leur permet de découvrir de belles lectures, de rencontrer en chair et os un auteur, mais aussi de partager une expérience enrichissante qui non seulement n'oublie pas les personnes souffrant de handicap, mais leur permet de participer comme tout le monde à un prix littéraire. Leurs voix et leurs avis comptent comme n'importe quels autres ; ainsi, leur donner l'opportunité de se faire entendre et d'exister culturellement les aident dans leurs apprentissages.

3. 1er Prix Facile à lire Bretagne

Les prix littéraires destinés aux personnes souffrant de handicap sont rares ; nous avons vu précédemment qu'il existait tout de même des prix de qualité comme le prix Handi-livres ou le Prix Gavroche. Mais, depuis cette année, il existe un nouveau prix, le 1^{er} Prix Facile à lire Bretagne. Le concept ayant rencontré un grand succès dans la région, Livre et Lecture en Bretagne et l'association Les Chemins de Lecture ont souhaité aller encore plus loin en proposant un prix littéraire adapté, et ce avec le soutien de la DRAC, de la Sofia, l'aide des bibliothèques départementales de la région et la participation de 13 communes.

Ce prix offre l'opportunité aux personnes « empêchées de lire » d'intégrer la vie culturelle de leur ville par le biais de différentes animations organisées autour du prix comme des lectures d'extraits, des lectures-spectacles avec musique, des débats sur les livres de la sélection et bien sûr de rencontrer des auteurs. Grâce à cela, de nombreux progrès peuvent être faits en faveur de l'accessibilité, comme proposer des rencontres avec des interprètes en langue des signes pour les personnes sourdes ou organiser des temps de lectures adaptées aux personnes souffrant de déficiences, et c'est pourquoi ce prix récompense également une des 13 bibliothèques participantes. Pour que ce prix puisse évoluer et parce qu'il n'a pas suffisamment de moyens, une campagne de « crowdfunding » (financement collaboratif) a commencé début décembre sur la plateforme Kengo. Cet appel au don et à la participation ne s'est pas fait par facilité, mais pour permettre aux personnes intéressées, et souhaitant participer, de contribuer de façon active à cet événement littéraire. De plus, demander une participation collaborative offre une meilleure visibilité et cela permet de montrer l'exemple en dehors de la région Bretagne. En effet, montrer aux diverses structures ou communes que monter ce genre de projet peut se faire de façon solidaire et collaborative ne peut que faciliter et contribuer à ce que d'autres projets autour de l'accessibilité à la lecture soit montés. Les huit livres de la sélection sont tous différents puisqu'il y a un abécédaire, L'ABC...Z des Héroïnes de Marilyn Degrenne et Florette Benoît, qui est un très bel outil de médiation permettant de donner son avis sur les portraits des héroïnes, mais aussi de créer le débat. Des romans comme Un autre

choix de Frédérique Dolphijn qui a pour avantage d'être d'un abord facile ou La Nappe blanche de Françoise Legendre qui fait cohabiter plusieurs générations. Un récit de vie, La Masure de ma mère de Jeanine Ogor et Jean Rohou, qui permet de discuter de la façon de vivre d'autrefois donnant l'opportunité de comparer nos habitudes contemporaines aux anciennes. Une bande dessinée sans texte Un Océan d'amour de Grégory Panaccione et Wilfrid Lupano, un conte réédité dans une belle édition Peau d'âne d'Hélène Druvert et dont on peut se servir pour créer des animations avec projection de jeux d'ombres. Un classique raconté simplement et en 40 pages Roméo et Juliette de Valérie de La Rochefoucauld et qui peut être lu à voix haute en 15 minutes. Et enfin, un album La Vie des gens de François Morel et Martin Jarrie, très bon outil de médiation également qui peut servir dans des ateliers d'écriture. Tous ces ouvrages ont été sélectionnés pour diverses raisons, et sont parfaitement abordables pour des personnes rencontrant des difficultés de lecture.

Ce prix littéraire mettant en avant des ouvrages « faciles à lire » contribue à l'expansion de ce concept, car il montre qu'une simple bibliothèque publique peut avoir ou peut se procurer facilement certains de ces livres. Même si ce prix s'adresse à toutes les personnes « empêchées de lire », les personnes souffrant de déficience intellectuelle sont tout de même directement concernées par cette sélection pour toutes les raisons abordées plus haut (texte court, écriture simple, sujet intéressant...). Leur donner accès à ces livres et les faire participer à un vote élisant le meilleur des huit peut leur permettre de s'intégrer à la vie culturelle de leurs bibliothèques tout en les encourageant à la découverte d'autres livres. C'est une opportunité à saisir d'autant plus que cela permet aux bibliothèques publiques de remplir parfaitement leurs rôles et leurs devoirs d'accueil et d'accessibilité, mais aussi de profiter des livres de la sélection pour créer des animations en direction des publics porteurs de handicaps mentaux.

CONCLUSION

A travers les différents sujets évoqués, il devient évident que les personnes souffrant de déficience intellectuelle ont tout autant besoin d'un accès à la lecture de qualité que les autres usagers, mais celui-ci doit, en revanche, être adaptée et personnalisée. De même, les actions ou projets menés doivent être pensés et conçus en direction de ce public. Les différentes lois évoquées permettent de dessiner un cadre législatif pouvant parfois être perçu comme contraignant, mais qui offre une égalité de traitement et les mêmes droits à d'accès à l'information, à la lecture et à la culture aux personnes souffrant de handicap. Par conséquent, les bibliothèques publiques doivent répondre aux exigences législatives demandées et ce même si elles manquent la plupart du temps de moyens.

Nous l'avons vu, de nombreuses difficultés existent, comme les manques de moyens humains ou financiers, mais ceux-ci touchent surtout les plus petites bibliothèques publiques qui ne pourront par exemple acheter des postes informatiques adaptés ou proposer une offre documentaire adaptée. Cependant, des aides existent comme L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées ou L'Aide à la diffusion des livres en bibliothèques et celles-ci peuvent à toutes les structures enclines à monter des projets de qualité ou à faire évoluer leurs collections. De plus, travailler sur l'accueil, la sélection de document ou la pérennisation des partenariats avec des instituts médico-éducatifs par exemple peut être envisagé sans trop de difficultés. Pour ce qui est des bibliothèques publiques plus importantes, et

donc bénéficiant de budgets plus conséquents, de nombreuses solutions peuvent être facilement mises en place, et ce à moindres frais. Plusieurs expériences fructueuses le prouvent comme le succès du rendez-vous trimestriel *Accès Culture* de la Médiathèque Floresca Guépin de Nantes ou les accueils spécifiques mis en place dans la Médiathèque des Vallons de la Tour à La Tour-du-Pin. Ces exemples montrent bien qu'avec peu de moyens financiers une bibliothèque publique, pour peu qu'elle dispose d'un personnel impliqué, peut mettre en place très facilement ce type d'accueil. En effet, ces temps dédiés ne diffèrent pas énormément, sur le papier du moins, des autres temps d'accueil proposés en bibliothèques publiques ; il faudra cependant veiller à en adapter le contenu. Pour cela, nous avons pu constater que les partenariats étaient plus que bénéfiques dans les actions menées en direction des publics souffrant de handicap mental. Travailler avec les éducateurs permet d'aider les bibliothécaires à mieux comprendre ce type de public, d'adapter leur façon de communiquer avec lui, mais aussi et surtout de créer un lien.

Les bibliothèques publiques peuvent cependant aller encore plus loin dans l'accueil des personnes souffrant de déficience intellectuelle car de nombreux outils existent. L'une des solutions les plus simples à mettre en place est très certainement une signalétique adaptée répondant aux règles du « facile à lire et comprendre » expliquée dans les *Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*. En effet, changer une police, en augmenter la taille et reformuler les textes de façon plus simple ne demande que peu de temps et de moyens ; de plus, intégrer des pictogrammes peut encore mieux faciliter la compréhension. Proposer une offre littéraire pouvant être lue par un public souffrant de déficience est désormais facilité grâce à l'existence de prix littéraires comme le Prix Gavroche ou le 1^{er} Prix facile à lire Bretagne. En effet, le travail de sélection étant déjà fait, cela permet de gagner énormément de temps et ces livres peuvent rejoindre le fonds d'une bibliothèque publique dans le cadre d'une commande classique faite auprès des fournisseurs ou libraires traditionnels. Malgré cela, une offre littéraire encore plus adaptée peut être proposée grâce notamment au travail d'édition de l'Association FAELAC ou du travail de sélection de la Librairie en ligne Livres-Accès. Ces ouvrages, ne coûtent pas plus cher que les autres et sont parfaitement adaptés à des publics handicapés, notamment ceux souffrant de déficience intellectuelle.

Les outils et les dispositifs dont nous avons parlé permettent actuellement aux bibliothèques publiques de faciliter l'accès à la lecture des personnes souffrant de déficience mentale, les recommandations du Crédoc évoquées plus haut sont donc déjà en action sur le terrain et tout le travail effectué par les professionnels peut donc être mis en avant. En effet, les expériences et projets montés dans les bibliothèques publiques dont nous avons parlé, prouvent que non seulement cela est possible, mais également d'actualité car ceux-ci sont en cours et rencontrent un grand succès. Les bibliothèques publiques, ces « portes d'accès à la connaissance » selon le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, sont donc aujourd'hui en mesure de n'exclure personne, y compris les personnes souffrant de déficience intellectuelle, pour peu que des bibliothécaires volontaires et passionnés décident d'ouvrir encore plus grande leurs portes des bibliothèques et que des moyens suffisants leur sont alloués.

Bibliographie

Documentations :

- Lecture publique et publics empêchés, Synthèse de l'étude du Crédoc. Etude du Crédoc réalisé à la demande de la Direction générale des Médias et des Industries du Ministère de la Culture et de la Communication, janvier 2017.
http://www.credoc.fr/pdf/Sou/lecture_publique_et_publics_empeches.pdf
- Charte des bibliothèques. Publié par l'Association du Conseil supérieur des bibliothèques avec le concours des ministères de l'Education nationale, de la Culture et de la Recherche, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>
- Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique. Rédigé en collaboration avec la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), novembre 1994.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001121/112122Fo.pdf>
- Bibliothèque et handicap, accueillir tous les publics. Rédigé par l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation, 2010.
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48964-bibliotheques-et-handicaps.pdf>
- Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre. Publiées par l'UNAPEI avec le soutien d'Inclusion Europe et de la Commission européenne, 2009.
http://www.unapei.org/IMG/pdf/Guide_ReglesFacileAire.pdf
- Fiche « facile à lire ». Ecrit par F. Sarnowski du Bibliopass
https://www.livrelecturebretagne.fr/wp-content/uploads/2014/03/Fiche_facile_lire.pdf
- Choix de livre « facile à lire ». Ecrit par F. Sarnowski du Bibliopass
<http://fr.calameo.com/read/00471992344affd564825?bkcode=00471992344affd564825>
- Sélection 2017, Prix facile à lire Bretagne. Proposé par Les Chemins de Lecture et Livre et Lecture en Bretagne, 2017.
- Equipement culturel et handicap mental. Guide réalisé par le Ministère de la Culture et de la Communication et la Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité (RECA), juin 2010.
- Personnes handicapées mentales et bibliothèques publiques, Etat des lieux et prospective à partir d'une étude sur le terrain ardéchois. Ecrit par Eric Frigerio, janvier 2007.
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21214-personnes-handicapees-mentales-et-bibliotheques-publiques.pdf>
- Lecture publique et santé mentale : exemples de partenariats et perspectives. Ecrit par Julien Pauthe, décembre 2009.

- <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48297-lecture-publique-et-sante-mentale.pdf>
- Articles du BBF : 2012-n°1 (<http://bbf.enssib.fr/sommaire/2012/1>) 2003-n°2 (<http://bbf.enssib.fr/sommaire/2003/2>), 2008-n°2 (<http://bbf.enssib.fr/sommaire/2008/2>).

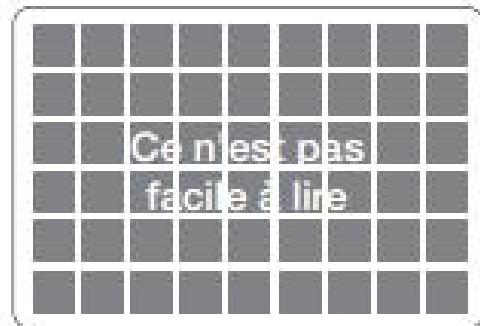
Sitographie :

- L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées :
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Bibliotheques-et-accessibilite>
- L'Aide à la diffusion des livres en bibliothèques :
http://www.centrenationaldulivre.fr/fr/bibliotheque/aides_aux_bibliotheques_et_a_la_diffusion/
- Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre :
<http://easy-to-read.eu/fr/>
- Déficience intellectuelle :
<http://www.unapei.org/>
<http://www.adapei49.asso.fr/>
- Pictomédia :
<http://www.pictomedia.com/index.htm>
- L'Association Informatique Diffusion pour l'Éducation et l'Enseignement
<http://idee-association.org/>
- Le rendez-vous « Accès culture » :
<https://bm.nantes.fr/home/espaces-dedies/accessibilite/handicap-mental-ou-maladie-psych.html>
- Le « facile à lire » :
<https://www.livrelecturebretagne.fr/facile-a-lire/>
<http://chronique.bibliopass.fr/>
<https://facilealirebretagne.wordpress.com/>
- Association FALEAC :
<http://faleac.fr/>
- Librairie Livres-Accès :
<http://livres-acces.fr/12-librairie>
- Prix Gavroche:
<https://www.facebook.com/Prix-Gavroche-M%C3%BBrs%C3%89ign%C3%A9Les-PontsdeC%C3%C3%A9-%253703998416737/?fref=ts>
<http://mediatheque.ville-lespontsdece.fr/exploitation/prix-gavroche.aspx>
- 1^{er} Prix Facile à lire :
<http://www.ouest-france.fr/bretagne/betton-35830/eloignes-du-livre-ils-ont-leur-prix-litteraire-4735789>
<https://facilealirebretagne.wordpress.com/>

Annexes

- **Image 1 :** Exemples des règles spécifiques aux informations écrites, la mise en page (© [Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre](#))

N'utilisez jamais un fond qui rend le texte difficile à lire.
Le fond est ce qui est derrière le texte.
Par exemple, n'utilisez jamais une image ou un schéma comme fond.



Attention : lorsque vous utilisez un fond foncé avec une écriture claire.
il faut que le fond soit assez foncé
et que l'écriture soit assez claire pour qu'on puisse la lire.

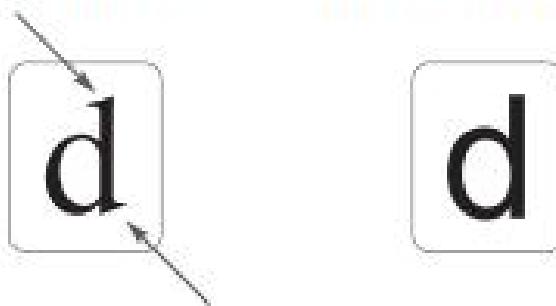


- **Image 2** : Exemples des règles spécifique aux informations écrites, la police (*©Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*).

• **Vous ne devez jamais utiliser
des « polices à empattement ».**

Voici ce qui signifie une « police à empattement »

Police avec empattement Police sans empattement



Ces polices avec empattement sont plus difficiles à lire car la forme des lettres n'est pas très claire.

Voici quelques exemples de polices plus difficiles à lire :
Century n'est pas facile à lire.
Times new roman n'est pas facile à lire.

- **Image 3** : Logo « facile à lire » (*© Facile à lire Bretagne*).



Image 4 : Affiche Prix Gavroche (© Prix Gavroche).

8ème édition du Prix Littéraire
Gavroche de Mûrs



Le goûter mûre de la peur
Mélanie Chardin

ma fugue chez moi
Céline Perrin

Gérard Sante
UN OURS DANS LA BERGERIE

Pascal Prévost
Théo chasseur de bâtonnages en Laponie

4 livres à dévorer, 2 écrivains à rencontrer,
1 gagnant à désigner ! Vous aussi, devenez
membre du jury des lecteurs !

Inscriptions auprès de la médiathèque Jean Carmet de Mûrs-Erigné au 02 41 57 82 11
ou par mail à assistante.mediatheque@ville-murs-erigne.fr
ou auprès de la médiathèque Antoine de Saint Exupéry des Ponts de Cé
au 02 41 79 76 00 ou par mail à mediatheque@ville-lespontsdece.fr



RÉSUMÉ

Les personnes en situation de handicap, et notamment celles souffrant de déficiences intellectuelles, n'ont souvent pas accès aux bibliothèques publiques faute de moyens. Pourtant, ces personnes ont besoin comme les autres d'avoir accès à lecture, à la culture et à la l'information. En effet, pour elles se rendre à la bibliothèque est un moyen de participer à la vie culturelle de leur commune, d'échanger avec de nombreuses personnes, mais aussi de se familiariser avec la lecture. Leur offrir des accueils adaptés et des lectures de qualités relève des missions et devoirs des bibliothèques publiques. Il faut cependant avoir conscience que l'accueil de ce public nécessite une attention particulière car communiquer avec des personnes porteuses de handicaps mentaux peut s'avérer très compliqué dans certaines situations. Malgré cela, de nombreuses initiatives à destination des personnes souffrant de déficiences intellectuelles existent, comme le rendez-vous « Accès-culture » à la Médiathèque Floresca Guépin de Nantes ou le Prix Gavroche organisé par les villes des Ponts-de-Cé et de Mûrs-Erigné ; celles-ci rencontrent d'ailleurs un grand succès et ne nécessitent que peu de moyens, montrant ainsi la voie à suivre.

Il est indispensable aujourd'hui que les bibliothèques publiques s'investissent dans l'accueil des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et, pour ce faire, elles doivent connaître les principales difficultés qu'elles peuvent rencontrer mais aussi prendre exemple sur les projets qui ont aboutis.

mots-clés : Déficience intellectuelle, handicap mental, accueil, accessibilité, accès, lecture, culture, informations, bibliothécaires, éducateurs, projets, initiatives, adapté, sensibilité.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	7
I. LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES, ESPACES DE LECTURE POUR LES LECTEURS EN DIFFICULTE.	8
A. Rôles et missions des bibliothèques publiques dans l'accès à la lecture.	8
1. Bibliothèques publiques, égalité d'accès pour tous devant la loi, à la lecture et aux sources documentaires.	8
2. Des mesures pour l'accès à la connaissance à destination des publics empêchés de lire	9
B. Déficience intellectuelle et bibliothèque publique aujourd'hui.	11
1. La déficience intellectuelle	11
2. Une professionnelle à cheval entre le médico-éducatif et le culturel	12
3. Rôle des bibliothèques dans l'accueil des publics déficients intellectuels aujourd'hui	14
II. INITIATIVES ET OUTILS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES POUR FAVORISER L'ACCES A LA LECTURE DES PUBLICS EMPECHES DE LIRE.	16
A. Adaptation et collaboration, des démarches actives pour rendre la lecture accessible.....	16
1. Des bibliothèques et des bibliothécaires manquant parfois de moyens et de formation	16
2. Les clés de la réussite.....	17
3. Un exemple : le rendez-vous « Accès culture » à la Médiathèque Floresca Guépin de Nantes.....	18
B. Des outils à la portée de tous.	19
1. Le « Facile à lire » vu par « Livre et Lecture en Bretagne » et le « Bibliopass »	19
2. Quelques exemples d'espaces « facile à lire »	21
C. Des initiatives novatrices	22
1. Association FALEAC et Librairie Livres-Accès, pour une offre de livres adaptés	22
2. Le Prix Gavroche	24
3. 1er Prix Facile à lire Bretagne	25
CONCLUSION	26
BIBLIOGRAPHIE.....	1
Documentations :	1
Sitographie :	2
ANNEXES.....	3